



arrêté n°2-PÔLE FAMILLES

Madame Patricia MOUTTET-Directeur Pôle Familles

Monsieur Dominique SANTINI-Directeur DAGF

Madame Isabelle VINCENT-Directeur Petite Enfance

Affaire suivie par Rita ANGOULVANT

Ouverture de la Micro-crèche "Le Petit Font Pré"

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU, l'inauguration, en date du 6 avril 2017, de l'éco-quartier Font Pré sur le terrain de l'ancien Hôpital Font Pré, et l'opportunité d'y implanter un établissement d'accueil de tout-jeunes enfants,

VU, le Conseil Municipal du 28 juin 2019 qui acte la cession du lot identifié par BOUYGUES à la Ville au 10, rue de l'Hôpital Font Pré,

VU, la délibération en date du 25 mars 2022 sollicitant une demande d'aide à l'investissement auprès de la CAF DU VAR, au regard de la création de cette micro-crèche,

VU, le rapport de visite émis par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) en date du 6 février 2023 sur le site de la micro-crèche « Le Petit Font Pré »,

VU, l'avis favorable dispensé par la PMI en date du 6 février 2023 en lien avec l'ouverture de la micro-crèche « Le Petit Font Pré » fixée au lundi 13 février 2023, à 7h30,

VU, les aménagements intérieurs en mobilier et matériels pédagogiques et de puériculture,

VU, le personnel mobilisé pour la mise en place des accueils planifiés,

IL EST DONC ARRÊTÉ :

ARRETE

ARTICLE 1 : La micro-crèche « Le Petit Font Pré » située au 10, rue de l'Hôpital Font Pré est ouverte à l'accueil des enfants de 3 mois à 4 ans, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30,

ARTICLE 2 : La capacité d'accueil est fixée à 12 places,

ARTICLE 3 : L'équipe opérationnelle se compose :

1 Référent technique Educatrice de Jeunes Enfants à hauteur de 20% de son temps plein ;

3.8 Agents placés à l'encadrement des enfants ;

2 Agents techniques intervenant sur l'entretien des locaux et/ou sur la cuisine (remise en températures) ;

le Médecin Référent « Santé et Accueil Inclusif » rattaché à l'établissement d'accueil à raison de 3 heures par trimestre.

ARTICLE : Le présent arrêté prend effet à compter du 13 février 2023.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 13 février 2023

Josée MASSI
1^{ER} ADJOINT AU MAIRE
Délégué à la Petite Enfance

Transmis au contrôle de légalité le :

21.02.2023

Accusé de réception le :

21.02.2023

Affiché le :

Publié le 21.02.2023

Notifié le :



Acte à classer**ARRETEN2POLEF**

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-21T11-53-35.00 (MI243316111)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230213-ARRETEN2POLEF-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Ouverture de la Micro-crèche "Le Petit Font Pré"
- arrêté N.2-Pôle Familles - du 13 02 2023

Date de décision : 13/02/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [ARRETE OUVERTURE LE PETIT FONT PRE SIGNE - 13 02 2023.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/02/23 à 11:53

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 21/02/23 à 11:53

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 21/02/23 à 11:59